



CONCOURS D'ECRITURE ET D'ILLUSTRATION SUR LE THEME DE L'AMITIE : « AUHOARA'A »

Article 1 – Organisation du concours

L'organisateur du concours est l'Association TAPARAU en partenariat avec la Direction de l'Education et des Enseignements (DGEE) avec le soutien des auteurs et illustrateurs de l'Association.

Article 2 – Publics du concours

Ce concours est ouvert aux classes de CM2 de l'ensemble des îles de la Polynésie.

Peuvent y participer tous les élèves des écoles publiques et privées de Polynésie.

L'inscription est obligatoire.

Article 3 – Contraintes techniques impératives (calibrage du format pour avoir les mêmes bases)

Article 3.1 Les productions doivent se conformer aux caractéristiques suivantes :

- Être écrites en français ou en langues Polynésiennes,
- Être une œuvre originale, non publiée
- Se présenter sous forme d'une nouvelle, d'un poème ou d'une illustration sur le thème de **l'amitié**.
- Format de la page : A4
- Police de caractère : Times New Roman, Justifié, taille 12
- La longueur des œuvres ne devra pas excéder 2500 signes

Article 3.2 La rédaction est réalisée par les élèves au sein de la classe avec l'aide de l'enseignant. Sur demande de la classe, des auteurs et autrices ainsi que des illustrateurs de l'Association peuvent apporter leurs conseils.

Article 4 – Les critères d'admissibilité des productions soumises au jury

Article 4.1 Les productions résulteront d'une écriture individuelle et/ou en classe entière.

Article 4.2 Pour garantir l'impartialité du jury, aucun nom (ni de l'élève, ni de l'école) ne doit figurer sur l'œuvre mais sur une feuille séparée et agrafée, il faudra mentionner les éléments suivants :

- Le nom de l'école ou de l'établissement
- La localisation (commune, île)
- Le ou les auteurs
- La date de la réalisation.

Article 5 – La rédaction

Article 5.1 Les auteurs devront sélectionner un choix d'écriture parmi la liste suivante :

- Fiction
- Science-fiction
- Fantastique
- Poème

Article 6 – Les illustrations

L'illustration du thème « **l'amitié** » sera réalisée selon les conditions suivantes :

- Sur une feuille blanche au format A4
- En format paysage

Les illustrations en 3D ne sont pas autorisées. La typographie et les techniques plastiques utilisées (dessin, peinture, collage, gravure, arts du numériques...) sont laissées au choix des participants.

Article 7 – Déroulement du concours.

Article 7.1 Inscriptions :

Les participants s'inscrivent du 1^{er} septembre 2024 au 18 octobre 2024

Cette inscription est obligatoire pour la participation au concours. Elle est effectuée par un enseignant référent.

Elle s'opère en remplissant la fiche d'inscription qui devra être renvoyée par mail à l'adresse concours.taparau@gmail.com et en copie (cc) à clem@education.pf en précisant l'objet « Inscription au concours d'écriture »

Article 7.2 Restitution des œuvres

Les participants au concours devront renvoyer leurs productions en PDF aux adresses mail ci-dessus indiquées, au cours de la période allant du **13 janvier 2025 au 28 février 2025** (délai de rigueur).

Article 8 – Composition du comité de lecture, du jury et publications du palmarès

Article 8.1. – Le comité de lecture

Un comité de lecture, comprenant des membres de l'Education, des auteurs, des autrices, des linguistes, des professionnels de l'illustration sélectionneront les 10 meilleures œuvres dans chaque catégorie et les soumettront au vote du Jury.

Article 8.2– Le Jury

Le Jury sera composé de :

Le Ministre de l'éducation ou son représentant

Un professionnel du monde de l'Édition

Deux auteurs ou autrices (en langue française et en langue polynésienne)

Deux illustrateurs

Article 8.3 – Palmarès

Il sera attribué un prix à chacune des 5 catégories suivantes :

- Catégorie « Rédaction d'une nouvelle » en français
- Catégorie « Rédaction d'une nouvelle » en langues polynésiennes
- Catégorie « Poésie » en français
- Catégorie « Poésie » en langues polynésiennes
- Catégorie « Illustration »

Article 8.4 – Les Prix pour chaque catégorie ;

1^{er} prix : individuel écriture : 1 kit écrivain (e) et un appareil photo instantané

1^{er} prix : individuel illustration : 1 coffret peinture et un appareil photo instantané

1^{er} prix : classe : 1 kit jeux et 1 lot de livres

2^e prix (individuel ou classe) : 1 lot de 4 livres

3^e prix (individuel ou classe) : 1 lot de 2 livres

Un recueil de l'ensemble des œuvres sera remis à chaque classe participante. Par ailleurs toutes les classes participantes recevront un prix.

Article 8.5 – Annonce des lauréats

Le Palmarès du concours sera annoncé dans la **semaine du 23 au 26 avril 2025 au cours du Salon du Livre de Mahina**. Les œuvres y seront présentées. Les noms des gagnants et leurs réalisations seront publiés sur la page Facebook de l'Association Taparau, et sur le site de la DGEE.

Article 9 - Les modalités de sélection des œuvres

Les œuvres seront sélectionnées selon les critères suivants :

- Le respect des consignes de présentation de l'article 3
- Le respect du thème
- Les qualités rédactionnelles
- L'originalité de l'histoire ou du poème
- Les émotions dégagées par le texte
- La qualité des illustrations (dessins, montages, découpages, etc.)

Article 10 – Gestion des participations

Les gagnants autorisent à titre gracieux l'utilisation et la diffusion des noms des établissements et des classes gagnantes dans toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au Concours, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que les prix gagnés, et ceci pour une durée maximale d'un (1) an à compter de la clôture du Concours.

Du fait de leur participation au Concours, les participants autorisent notamment la publication de leurs histoires, de leurs poèmes et de tout extrait, de leurs illustrations sur tout support de communication et de promotion, par exemple sur les sites des organisateurs. Ces utilisations ne pourront donner lieu à aucun versement de droit d'auteur.

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement.

Tout cas non décrit par le présent règlement sera tranché par l'organisateur.